

Voici nos coordonnées !

Isabelle BRISCHOUX
50 rue du Champ du Feu
06 42 69 98 93
03 88 48 49 67
isabelle.brischoux@orange.fr

Virginie DAPPE
39 rue du Champ du Feu
06 74 04 87 38
dappe.virginie@orange.fr

Charlotte GADAY
37 rue de la Libération
06 59 81 20 07
chablabla@hotmail.fr

Christiane SCHLEISS
53 rue de la Libération
03 88 97 43 16
06 28 50 00 96
christiane.schleiss@outlook.fr

Dominique CHRISTMANN
49 rue du Champ du Feu
03 88 97 10 38
geraldchristmann@hotmail.fr

Véronique DYSERYN
27 rue de la Libération
07 69 73 57 58
dyserynvero@gmail.com

Sophie ROUSSEAU
6 rue du Bruchberg
06 12 96 78 78
sophie.rous@orange.fr

Betty SCHMITT
5 rue de la Poste
06 24 31 65 59
betty.schmitt@sfr.fr

Les assistantes maternelles de Grendelbruch



Ne pas jeter sur la voie publique

Mise à jour mars 2021

Les 8 assistantes maternelles de Grendelbruch



Isabelle



Dominique



Virginie



Véronique



Charlotte



Sophie

Christiane



Betty

Nous, assistantes maternelles de Grendelbruch, sommes **des professionnelles de la petite enfance agréées par le Conseil Départemental**. Notre puéricultrice de secteur veille au renouvellement de nos agréments en vérifiant à chaque fois nos aptitudes ainsi que notre lieu d'accueil pour qu'il soit toujours conforme aux normes sécuritaires. Par ailleurs, nous continuons à nous former tout au long de nos carrières.

Nous vous proposons nos services d'accueil de façon adaptée à vos besoins, en faisant preuve de souplesse et de disponibilités. Nous veillons à personnaliser l'accueil de chaque enfant confié dans **une ambiance familiale, sécurisée et chaleureuse** pour qu'il s'épanouisse et développe son autonomie. Nous allons construire avec vous, parents employeurs, **une relation de collaboration** autour d'un projet éducatif commun pour **le bien-être de l'enfant**.

D'un point de vue financier, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) vous permettent de bénéficier du complément du libre choix de mode de garde (Cmg) c'est-à-dire une exonération des charges et une allocation pour réduire le coût de la garde qui varie en fonction de vos revenus. Par ailleurs, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt sur les sommes réellement versées égal à 50%. **Vous pouvez bénéficier de toutes ces aides jusqu'aux 6 ans de votre dernier enfant**. Vous trouverez tous les renseignements plus détaillés sur les sites PAJEMPLOI, CAF et impots.gouv.fr.

Par ailleurs, le relais d'Assistants Maternelles se tient à votre disposition pour toute question ou pour vous guider dans les démarches administratives.

Nous sommes à votre disposition pour discuter de votre projet d'accueil !

A bientôt !

Les Assistantes Maternelles de Grendelbruch